

RAPPORT D'ACTIVITE 2012



Couverture : Géraldine Piller, *Oiseaux qui parlent*. 2005. Crayon, cm 50 x 70.
© CREAHM Fribourg

RAPPORT D'ACTIVITE DE ASA-HANDICAP MENTAL

ANNÉE 2012

SOMMAIRE

I.	Le mot de la Présidente	Page	5
II.	Les Prestations		
	▪ Assemblée Générale 2012	Page	6
	▪ Mir'arts le reflet de nos différences	Page	7
	▪ Arthemo	Page	10
	▪ Agor'Actions	Page	11
	▪ PART21	Page	12
	▪ Enquête sur le travail en réseau	Page	13
	▪ Nos sites Internet	Page	14
III.	Politique sociale		
	▪ Convention des Nations Unis relative aux droits des personnes handicapées	Page	15
IV.	Liens privilégiés	Page	17
V.	Remerciements	Page	18
VI.	Comptes 2012	Page	20
VII.	Rapport de l'Organe de Contrôle	Page	27
VIII.	Comité et groupes de travail	Page	28

I. LE MOT DE LA PRESIDENTE



*La grandeur d'un métier est peut-être,
avant tout, d'unir les hommes.
Il n'est qu'un luxe véritable,
c'est celui des relations humaines.
(Antoine de Saint Exupéry)*

Unir les hommes et, par-delà les différences, nouer entre nous tous des relations humaines nous enrichissant mutuellement, ne serait-ce pas là la plus louable des finalités ? Forte de cet idéal, ASA-Handicap mental a poursuivi sa mission en 2012 en développant ses activités autour de pôles visant à renforcer ce qui peut unir les hommes : la reconnaissance de la valeur de chacun et de sa place au sein de la communauté.

Programme de soutien à des expositions invitant à une rencontre esthétique avec des artistes dont le handicap risque d'occulter les talents réels, journée d'étude permettant de clarifier le rôle de chacun et des familles dans le travail en réseaux pluridisciplinaires, groupes de réflexion partagée questionnant nos responsabilités respectives dans la défense des droits des personnes handicapées, autant d'avenues empruntées par ASA-Handicap mental, seule ou en collaboration avec des partenaires, durant l'année 2012. A chaque fois la même intention : aller au-delà de nos a priori pour rejoindre cet Autre que nous avons tendance à affubler de nos jugements, qu'il soit handicapé, parent ou professionnel ; susciter une prise de conscience de l'importance du lien humain comme facteur de progression tant personnelle que sociale ; inciter à l'ouverture de nos pratiques vers des horizons nouveaux.

Ces activités n'eussent pas été possibles sans la participation active de professionnels dont nous tenons à saluer la forte implication. Si unir les hommes fait la grandeur d'un métier, alors ceux-là même qui ont mis leur temps, leur énergie et leurs compétences au service de notre association durant 2012 en sont le vivant exemple. Unis, les membres du secrétariat - Victoria Becker, secrétaire générale, et Teresa Maranzano, chargée du projet *mir'arts* - n'ont pas ménagé leurs efforts pour réaliser les ambitions de notre association. Unis, les membres de la commission *mir'arts*, sous la responsabilité de Jean-Christophe Pastor, ont travaillé avec constance et enthousiasme aux divers dossiers entamés en 2011. Unis, les membres du comité ASA-Handicap mental ont veillé au bon fonctionnement et à l'essor de l'association, poursuivant les collaborations, notamment avec le Pôle académique romand Trisomie 21 (*PART21*) et le Groupe international francophone de formation aux classifications du handicap (*GIFFOCH*), afin de développer des projets répondant à notre mission. Que chacun de ceux qui nous ont permis de rejoindre dans les actes la pensée d'Antoine de Saint Exupéry soient remerciés chaleureusement.

Dans ces remerciements nous incluons notre fidèle et précieux webmaster, Daniel Nussbaum, ainsi que toutes celles et tous ceux qui, par leur appui et leur présence lors de nos événements nous ont permis de mesurer combien le lien autour d'une cause commune est tangible au sein d'ASA-Handicap mental.

Viviane Guerdan
Présidente ASA-Handicap mental

II. LES PRESTATIONS

ASSEMBLEE GENERALE

13 juin 2012

PRO accueille l'ASA-HM

Afin d'inaugurer officiellement son changement d'adresse, l'ASA-HM a organisé cette année son Assemblée générale chez PRO à Genève où se trouve maintenant son secrétariat.

Situé au Petit-Lancy au Chemin Louis-Hubert et bien desservi par les transports publics, PRO est une entreprise sociale privée qui fut créée en 1987 dans le but d'offrir, par le biais d'activités soumises aux règles économiques traditionnelles, du travail à des personnes au bénéfice d'une rente d'invalidité. Avec plus de 220 employés, dont 170 personnes handicapées issues de tous les milieux professionnels, PRO est géré selon les règles d'une entreprise traditionnelle en mettant chaque personne face à ses responsabilités. L'objectif principal est le développement, avec ses clients et fournisseurs, d'un partenariat à long terme, basé sur des relations d'affaires économiquement, socialement et écologiquement efficaces.



Sous la conduite de son directeur, M. Bernard Babel et de son employé Edouard de Yturbe, nous avons pu faire le tour des ateliers et découvrir la diversité et la qualité du travail qui s'y fait, une qualité très valorisante, à la mesure des exigences élevées des prestigieuses marques genevoises qui recourent à leurs services.

Un grand merci donc à Monsieur Babel pour l'accueil très chaleureux qu'il nous a réservé ainsi que pour l'opportunité qu'il nous a offerte de pouvoir aménager notre secrétariat dans ses locaux et d'avoir ainsi un meilleur ancrage dans le réseau institutionnel genevois.

Michel Giroud
Vice-Président – ASA-Handicap Mental

MIR'ARTS - *le reflet de nos différences*



D'aucuns pourraient définir la rencontre ou encore l'interaction entre les mondes du handicap mental et de la culture comme une gageure. Gageure à laquelle la commission mir'arts n'a pas hésité à se confronter au cours de cette dernière année d'activité.

Comprendre comment opérer pour rapprocher ces deux domaines aux référentiels, en apparence tellement éloignés, est peut-être la principale compétence que les membres de la commission activent lors des travaux qui sont abordés. Ainsi, les différents chantiers mis en route par mir'arts sont autant de reflets des problématiques qui parcourent cette question : les artistes en situation de handicap, peuvent-ils, doivent-ils ou encore, ont-ils le droit et les moyens d'investir le champ culturel et plus précisément artistique ?

La première stratégie envisagée pour répondre à ces questionnements fut de composer une commission qui reflétait aussi bien les réalités institutionnelles du handicap que les pratiques artistiques professionnelles. L'autre stratégie fut de reformuler ces questionnements au travers des sujets suivants :

- la question légale (droit d'auteur, impacts de rentrées financières sur les rentes, statut des artistes dans les institutions)
- la problématique de la formation (formation des artistes, formation du personnel d'accompagnement – maîtres d'ateliers)
- les enjeux de la professionnalisation des pratiques (recommandations techniques pour les expositions et les catalogues, définition de critères de qualité, de méthodologies de travail)
- l'importance de la promotion des œuvres et des artistes (nœud même d'une intégration réussie ou avortée)
- les fondements éthiques de cette promotion et de ces formes d'accompagnement

Au regard de tous ces objets, quel est réellement le fondement de l'intervention de mir'arts ? Pourquoi se préoccuper de ces problématiques ? La réponse repose sur une conjonction d'éléments. Le cadre juridique international, reflété par certains droits fondamentaux récemment décrétés – la déclaration internationale des droits de la personne handicapée et la nouvelle constitution genevoise – en est une source. Il n'est plus question ici de faire du militantisme ou encore une sorte de charité : il s'agit de Droit.

La participation sociale de la personne en situation de handicap comprend aussi le droit des personnes avec un handicap mental. Bien plus difficile à mettre en œuvre, confrontée à des représentations stigmatisantes portées aussi bien par les professionnels, le grand public et les personnes elles-mêmes, lourde des questions de la responsabilité et de l'organisation de l'autodétermination, la participation à la vie culturelle ouvre une encyclopédie de difficultés...

Notre conviction cependant repose sur les résultats de l'expérience et la connaissance des potentiels des personnes avec un handicap mental. C'est bien au travers des expériences de terrain que ce sont imposés les questionnements synthétisés par la commission mir'art. Rencontres entre artistes « ordinaires » et « singuliers », existence de productions culturelles et artistiques de qualité issues des champs du handicap, création

dans les arts plastiques, les arts vivants ou encore l'audiovisuel sont autant de réalités qui tendent à s'accélérer ces dernières années. La matière est bien là, prête à être récoltée et partagée.

Au niveau international tout d'abord, les artistes avec un handicap mental émergent dans toutes les disciplines. En Suisse Romande les peintres, danseurs, comédiens ou vidéastes s'imposent progressivement comme diffuseurs de réalités alternatives, de visions du monde poétiques et originales. Car l'enjeu véritable de la promotion de toutes ces expressions est tout autant la place que chacun doit prendre au sein de la société que l'enrichissement de celle-ci. A ce titre, mir'arts tente de réunir les fondements d'une production culturelle. Une production culturelle qui à son tour peut contribuer à fabriquer du « fait culturel », des visions et points de vue puissants qui, dans une transaction avec la communauté, ont le pouvoir de la transformer, de la rendre plus belle, plus riche et plus intéressante encore.

Concrètement, la commission mir'arts a nourri ces réflexions afin de produire les moyens et les outils qui peuvent aider aussi bien les individus que les institutions (du handicap ou de la culture) à rendre possible l'émergence de ces formes d'expression artistique. Passe-relle, médiatrice, mir'arts a fait sienne une vision sur le moyen et long terme mais aussi une approche pragmatique, reposant sur le soutien direct pour monter une exposition, promouvoir un artiste ou fournir une réflexion de fond sur la manière de montrer, accompagner et former des artistes avec un handicap mental.

Ce terrain demeure expérimental. Nous sommes convaincus d'être à l'orée d'une réelle implémentation de ce qu'intégration et inclusion veulent dire. ASA-Handicap mental continue de travailler sur la participation sociale des personnes avec un handicap mental, elle joue le rôle d'une plate-forme d'échanges et de réflexions reposant sur l'expertise et la compétence dans les domaines de la participation. Mir'arts en est une des activités et à ce titre œuvre pour créer les liens et conditions nécessaires.

C'est au cours de la journée d'études du 6 juin 2013 que seront exposés les résultats de nos travaux et réflexions. L'enjeu est que les institutions tant liées au handicap qu'à la culture trouvent là des réponses et des idées et se servent de mir'arts pour rendre possibles des objectifs dont il est impératif qu'ils franchissent la zone difficilement délimitable des « intentions ».

Jean-Christophe Pastor
Responsable de la commission mir'arts

La commission mir'arts, composée par les membres suivants :

Jean-Christophe Pastor, *Responsable de la commission mir'arts ; Responsable Ex&Co formation et production vidéo ; Responsable des prestations socioprofessionnelles. Foyer Clair Bois - Minoteries, Fondation Clair Bois, Genève*

Teresa Maranzano, *Chargée de projet mir'arts, ASA – Handicap mental, Genève*

Viviane Guerdan, *Présidente de l'association ASA – Handicap mental, Genève ; Professeure formatrice émérite, HEP -VD (Lausanne)*

Véronique Nemeth, *Animatrice au Centre de Loisirs. Institution lausannoise de la Fondation Eben-Hézer*

Dominique Pont, *Responsable du Service Animation. Institution L'Espérance, Etoy*

Gisèle Poncet, *Artiste animatrice. Association CREAHM Fribourg*

Olga Kamienik, *Artiste enseignante à l'Atelier d'arts plastiques du Foyer Clair Bois – Pinchat, Fondation Clair Bois, Vessy*

Uma Arnese Pozzi, *Directrice artistique et coordinatrice. Association Dansehabile, Genève*

Michèle Ortiz, *Chargée de communication. Fondation Ensemble, Genève*

ainsi que par les personnes ressources :

Nicole Reimann, responsable de l'espace34, Fondation Cap Loisirs à Genève
Kay Pastor, médiatrice culturelle et artiste, Atelier des mille et une feuilles, Genève
Jacques Lambelet, enseignant spécialisé, Fondation Renée Delafontaine, Genève.

Se sont réunis trois fois dans le courant de l'année pour réaliser les objectifs mentionnés ci-dessus et préparer leur présentation publique à l'occasion de la journée d'études du 6 juin 2013.

Dans le cadre des initiatives concernant la valorisation et la diffusion des œuvres des artistes soutenus par mir'arts, quatre expositions ont été réalisées en 2012 :

- **Eloge du flou. Photographies au sténopé.** Du 25 janvier au 15 février, Restaurant de la Maison des Arts du Grütli, Genève. Exposition photographique de Véronique Madarnas, Salvatore Sortino et Vivian Pahud de l'atelier photo du Foyer Clair Bois – Pinchat, Fondation Clair Bois à Genève. Exposition présentée par un texte de la photographe Claire-Annette Mussard.
- **Portraits d'ailleurs.** Du 12 au 29 mai, Esplanade du Lac à Divonne-les-Bains (F). Exposition dans le cadre de la journée « Culture et handicap » organisée par l'association AGITH et la Ville de Divonne. La curatrice Anne-Sophie Dejace a sélectionné les œuvres de 12 artistes soutenus par mir'arts : Bernard Grandgirard, Léonard Périès, Géraldine Piller et Guy Vonlanthen du CREA HM – Fribourg ; Elisabete Alvarehlo, Muriel Grand, Martin Hillman, Nicolas Join, Natacha Orlandi, Konrad Rimpl, Christel Vianin et Julien Wenger de l'Atelier créatif de l'Essarde, Fondation Ensemble à Genève.
- **Alexandre Baumgartner. L'amour est dans l'air.** Du 1^{er} juin au 7 juillet, Espace Regards Croisés, Genève. Première exposition personnelle d'Alexandre Baumgartner, « L'amour est dans l'air » propose une série de dessins et peintures réalisés par l'auteur dans l'atelier d'arts plastiques du Foyer Clair Bois – Pinchat sur les thèmes de l'amour, de l'intimité et de la sexualité. Présentée par l'historienne de l'art Nicole Kunz, agrémentée par trois grands formats savamment installés par Olga Kamienik, responsable de l'atelier de Pinchat. L'exposition a rencontré un grand succès auprès du public.
- **Alexandre Baumgartner. L'amour est dans l'air.** Du 13 septembre au 6 octobre, Galerie Kulturpunkt im PROGR à Berne. Reprise de l'exposition de Genève, agrémentée d'une nouvelle série d'œuvres inédites. Événement collatéral organisé par la galerie, une Table ronde autour de l'amour, de l'érotisme et de la sexualité dans l'art et la vie quotidienne des personnes en situation de handicap a réuni le Dr Monica Jagfeld, directrice du Museum im Lagerhaus à St Gallen, le Dr Hans Furren, chercheur et formateur, et Mme Carmen Wegmann d'Insieme Suisse.

Par ailleurs, Teresa Maranzano est intervenue à deux reprises pour présenter mir'arts et pour parler des contextes de création des artistes avec une déficience intellectuelle :

- **Mir'arts – une plateforme créative.** Dans le cadre de la journée d'études IN-SOS : *Centres de jour en plein essor*. Berne, le 13 mai.
- **Art et handicap mental : une question d'encadrement.** Dans le cadre du cycle de formation continue : *Création artistique, maladie et thérapie*. Organisé par HUG – Hôpitaux Universitaires de Genève, L'Art à l'Hôpital. Pour un mieux vivre au quotidien, l'Université de Genève. UniMail, Genève, le 20 novembre.

Pour finir, un stand présentant les activités de mir'arts a été mis à disposition par le Bureau Fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées dans le cadre de la journée « **Cultures sans barrières** » organisée par le BFEH à Berne le 29 novembre.

Teresa Maranzano
Chargée de projet mir'arts

ARTHEMO

Malgré le succès mémorable de ses 5 premières éditions, Arthemo a dû renoncer à organiser son festival 2011 faute de moyens financiers et humains.

L'ASA-HM ne peut en effet supporter seule l'organisation d'un tel Festival dont la richesse a toujours été proportionnelle à la pluralité des acteurs engagés dans cette merveilleuse aventure.

En 2012, nous avons néanmoins poursuivi la réflexion afin de trouver une solution à même d'assurer la pérennité du Festival et d'évaluer les possibilités de réalisation d'une nouvelle édition en 2014. Des contacts ont également été pris avec les différents partenaires des précédentes éditions, sans le concours desquelles, notamment en ressources humaines, la bonne organisation d'une telle manifestation est impossible.

Malheureusement, vu la conjoncture actuelle, les difficultés ne se sont pas estompées, bien au contraire elles nous ont contraints à mettre ce projet entre parenthèses. Le rideau n'est donc pas encore tiré, mais une décision définitive devra être prise en 2013 quant au maintien ou non de ce Festival Arthemo et si oui sous quelle forme.

Victoria Becker
Secrétaire générale ASA – Handicap mental



En 2011 nous annonçons la constitution d'une plateforme de travail orientée vers des réalisations pragmatiques. Evoquant l'*agora*, lieu dans l'antiquité de rassemblement, de débat, de vie sociale, d'exercice de la citoyenneté, le terme choisi « Agor'actions » signifiait notre volonté de faire suivre les temps de parole partagée par des *actions* concrètes.

L'année 2012 a été une année de mûrissement. Des échanges furent instaurés entre plusieurs partenaires, des démarches de réflexion entamées afin de déterminer un projet s'inscrivant dans les préoccupations des professionnels et répondant aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles. L'intention était de pouvoir lancer ce projet dès le début 2013 tout en renforçant parallèlement la commission chargée de son développement et de sa réalisation.

Le dernier trimestre, à ce sujet, fut fructueux grâce à notre participation à des journées d'études et groupes de travail, en Suisse et à l'étranger, traitant de l'application et du suivi de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le Conseil fédéral se préparant à ratifier la Convention en 2013, sous réserve de l'aval de l'Assemblée fédérale, il devenait important pour ASA-Handicap mental de s'impliquer en poursuivant deux objectifs complémentaires :

1/ donner la parole aux personnes ayant un handicap mental pour qu'elles puissent s'exprimer sur le contenu des articles de la Convention, à l'instar des mouvements observés dans d'autres pays;

2/ constituer un groupe de travail et de réflexion en collaboration avec les associations, les professionnels, les familles concernés par la mise en œuvre de la Convention.

Les contours du projet se dessinaient, il ne restait plus qu'à poursuivre la démarche en mettant au point un concept de réalisation. Bientôt pourrait naître le nouveau programme d'action d'ASA-Handicap mental avec pour dénomination « Droits et participation ». 2013 en verrait la concrétisation.

Viviane Guerdan
Présidente ASA-Handicap mental

LE PARTENARIAT DANS UN PARTENARIAT

Forts du succès de la première édition annuelle, les organisateurs du Forum académique de *PART21* ont reconduit leur collaboration et ont proposé à un large public en ce jeudi 22 mars 2012 :

"Trisomie 21 : le réseau, une évidence !?"

ASA-Handicap mental s'associait à nouveau à l'AIRHM, ART 21, aux Hôpitaux Universitaires de Genève et à la HEP-Vaud qui mettait également ses locaux à disposition. Sur le thème du travail en réseau dans l'accompagnement des enfants et adolescents ayant une trisomie 21, cette journée de formation et d'échanges s'adressait aux intervenants des domaines médicaux, pédagogiques, sociaux-éducatifs et aux proches. Les conférenciers, issus des mêmes milieux et du monde académique, ont démontré l'évidente nécessité du travail en réseau comme démarche liée à la résolution de problématiques complexes dans les pratiques interdisciplinaires et partenariales.

Le site www.part21.ch conserve le programme dans ses archives, mais surtout propose celui de la troisième édition du 18 septembre 2013, sous le titre "Devenir adulte". ASA-Handicap mental y offre une fois de plus son expérience et son savoir-faire en la matière en tant que partenaire du comité d'organisation.

PART21 a l'ambition d'être la plateforme romande pluridisciplinaire et partenariale autour de la trisomie 21, tant sur le plan de l'échange que du développement des compétences et des connaissances. Son forum annuel s'inscrit dans cette optique, mais nombre d'autres actions doivent aussi participer à l'atteinte de ses objectifs statutaires. Afin de contribuer au mieux à ce projet et suite naturelle de ses premières collaborations, ASA-Handicap mental a choisi d'adhérer à *PART21* et en est devenu membre le 24 décembre 2012. Ce pôle de compétences trouve ainsi une reconnaissance supplémentaire de la pertinence de sa mission et renforce sa crédibilité auprès des partenaires impliqués dans l'accompagnement des personnes ayant une trisomie 21.

Gageons donc que les synergies déjà rencontrées se multiplieront encore, tant la volonté de promouvoir le partage et le partenariat est au cœur des ambitions des deux organisations.

Laurent Jenny
Président de PART21

LA PLACE DES PARENTS DANS LE TRAVAIL EN RESEAU

Enquête menée par Viviane Guerdan suite à la journée *PART21* du 22 mars

ASA-Handicap mental s'est réjouie de pouvoir collaborer à la réalisation de la journée d'études de *PART 21* consacrée au travail en réseau. En effet, qu'on soit enseignant, éducateur, psychologue, médecin, etc., chacun est appelé à travailler de concert avec l'ensemble des intervenants gravitant autour de la personne handicapée dans une démarche de mise en commun des informations, de construction conjointe des objectifs à atteindre et des actions à mener, de partage des responsabilités et des ressources.

Une question subsiste néanmoins : dans cette évolution quelle place est accordée aux parents ? Sont-ils considérés comme des partenaires à part entière, dont les compétences et savoirs sont reconnus ? Les professionnels les impliquent-ils dans la construction et la mise en œuvre des projets d'intervention ?

La journée d'études de *PART21* était l'occasion idéale d'investiguer cette question en donnant la parole aux principales personnes concernées. « ASA-Handicap mental encourage les mesures favorisant la recherche... » (Statuts, buts, art. 2)...nous avons donc toute latitude de mener une enquête sans nous écarter de notre mission. Deux approches méthodologiques complémentaires ont été utilisées : un questionnaire distribué aux parents présents lors de la journée d'études du 22 mars; un groupe de parole mixte parents-professionnels, le 7 mai, réunissant celles et ceux ayant vécu des situations de travail en réseau. Le but visé était de faire ressortir les obstacles, les facilitateurs et de pointer des solutions permettant de remédier aux difficultés observées.

8 questionnaires sur un total de 23 ont été retournés. Quant au groupe de discussion, 7 parents et 7 professionnels y prirent part. Parmi ces derniers, une cheffe de service, une psychomotricienne, une pédagogue EPS, un enseignant spécialisé, une chargée d'enseignement à l'Université de Genève, une assistante sociale, une éducatrice de liaison.

Les résultats de cette recherche ont été présentés lors du congrès de l'AIRHM, au Mont-Tremblant (Québec), en août 2012. Ils le seront au début de l'année 2013 dans le cadre des activités ASA-Handicap mental. Une publication s'ensuivra.

Viviane Guerdan
Présidente ASA-Handicap Mental

Nos Sites Internet

www.asa-handicap-mental.ch

Le site est régulièrement alimenté et mis à jour par le secrétariat et notre webmaster Daniel Nussbaum.

Nous y publions régulièrement les parutions récentes, le résultat des colloques et autres journées d'étude. Nous y informons de nos activités en cours. Certaines conférences et comptes rendus de nos propres journées de réflexion sont à réécouter et à relire en tous temps.

Le site bien documenté, existe maintenant depuis de nombreuses années. Dans le cadre de l'évolution de nos prestations, le site sera refait courant 2013, en revisitant toutes les rubriques ainsi que son architecture.

Nombre de visites en 2012: 9'400

www.arthemo.ch

Le visiteur peut y découvrir les rétrospectives des éditions passées et des projets en cours.

Le Festival Arthemo ayant été suspendu, force est de constater que le nombre de visiteurs a diminué.

Nombre de visites en 2012 : 5'465

www.mirarts.ch

Véritable vitrine de la création artistique des personnes avec un handicap mental en Suisse romande, le site mir'arts accueille la page de présentation d'une trentaine d'artistes avec une galerie de leurs œuvres, et présente six compagnies de théâtre et de danse.

La page « A l'affiche » a permis d'informer les internautes d'une foule d'événements réalisés par nos partenaires tout au long de l'année 2012, témoignage d'une vivacité artistique accrue dans le milieu du handicap dont nous nous réjouissons !

Parmi les nouveautés du site, nous signalons la création de la page « Commission », qui présente les membres de la Commission mir'arts et les personnes ressources impliquées dans nos groupes de travail. Une page « Ressources bibliographiques » a vu le jour sous l'initiative de Viviane Guerdan : elle contient des références précieuses pour tous ceux qui souhaitent approfondir l'étude, la recherche, la réflexion autour de l'art et du handicap. Afin de faire connaître davantage les activités de mir'arts, nous avons créé trois autres pages : sous « Prestations », on trouve une liste de prestations que mir'arts peut fournir à la demande des institutions pour soutenir la promotion d'artistes en situation de handicap. Cette liste concerne essentiellement le domaine des arts visuels, et en particulier, l'organisation d'une exposition individuelle ou collective. Les événements réalisés ou soutenus par mir'arts s'affichent désormais à la page « Réalisations », alors que pour connaître les événements futurs on peut cliquer sur la page « A venir ».

Nous vous encourageons à vous inscrire à notre newsletter pour connaître les projets que nous développons.

Nombre de visites en 2012 : 3'913

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

En 2012 ASA-Handicap mental a poursuivi son engagement en faveur des droits des personnes handicapées, souhaitant être proactive durant cette période où le Conseil fédéral étudiait la faisabilité d'une signature et d'une ratification par la Suisse.

Cet engagement a pris plusieurs formes :

- Une participation de Victoria Becker, secrétaire générale de notre association, à la journée de l'égalité du 4 septembre 2012, à Berne, organisée par le Conseil Egalité Handicap, intitulée « La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées : ça nous concerne ! ». Le travail en atelier, destiné à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour faire connaître la Convention, lui permit de proposer un projet de formation, témoignant de l'implication qui pourrait être celle d'ASA- Handicap mental.
- Une participation de Viviane Guerdan, présidente d'ASA-Handicap mental, à l'organisation de deux journées d'étude à Paris, les 6 et 7 décembre : « Application de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées : quels concepts et indicateurs pour une politique inclusive ? ». Le but de ces deux journées était de définir par quels moyens les pays signataires de la Convention (ratifiée par la Communauté européenne) pourront assurer son application et quels indicateurs pourront être utilisés pour évaluer sa mise en œuvre.
- Une participation de Viviane Guerdan, présidente d'ASA-Handicap mental, à deux journées de travail à Paris (10 et 11 décembre) dans le cadre du projet lancé en 2011, conjointement par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et sa délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, et par l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales (AIRHM). Ce projet intitulé « Concertation de la société civile et des INDH sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées » vise à « créer une communauté de travail et de concertation pour soutenir la signature et la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et évaluer le rôle des défenseurs des droits de l'Homme en matière de politiques publiques concernant les personnes ayant un handicap » (Lazare Ki-Zerbo et Mireille Tremblay, 2011). Lors de ces deux journées il s'agissait de : 1/ formuler des recommandations à transmettre à l'OIF pour les Etats membres de la Francophonie ; 2/ identifier les engagements que les diverses ONG – dont ASA handicap mental -, OING et INDH étaient prêtes à assumer.
- Une participation d'ASA-Handicap mental, par l'entremise de Michel Giroud, vice-président, en tant que « partenaire silencieux » à un projet initié par le Groupe International Francophone de Formation aux Classifications du Handicap (GIF-

FOCH) et soutenu financièrement par la Commission européenne dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (Leonardo partenariats). Ce projet, dont l'objectif est de créer un programme de formation sur la participation sociale des personnes en situations de handicap dans la perspective de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies, a débuté en août 2012 ; il s'achèvera fin juillet 2014.

- Une contribution au numéro de la Revue suisse de pédagogie spécialisée éditée par la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée en juin 2012, consacré à la Convention des Nations Unies. Avec pour titre « La Convention des Nations Unies : quels espoirs pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ? », nous souhaitons interroger certains principes fondamentaux de la Convention en regard des attentes et espoirs des personnes handicapées et nous pencher sur leurs implications pratiques.

Viviane Guerdan
Présidente ASA-Handicap mental

IV. LIENS PRIVILEGIÉS

- **Réseau Romand ASA**

Le Réseau Romand ASA est l'association faitière, signataire d'un contrat de prestations avec l'OFAS, qui nous permet de recevoir les subventions de la Confédération. Notre association est une des neuf associations membres et est chargée, depuis sa création, de gérer son secrétariat. La présidence est assumée par Christian Chatelain, directeur de Cap Loisirs. Un nouveau contrat de prestation pour une 4^{ème} période contractuelle a pris effet le 1^{er} janvier 2011 pour se terminer le 31.12.2014. Pour des raisons d'assainissement des finances de l'assurance invalidité, les subventions ne sont ni augmentées, ni indexées au coût de la vie au cours de ces quatre années. Cela signifie pour notre association le même montant pendant 4 ans.

- **Pages Romandes**

Pages Romandes continue à être une plate-forme importante pour notre association et met régulièrement ses pages à disposition pour nos communications et annonces. Pour plus d'informations voir : www.pagesromandes.ch

- **AIRHM - Association Internationale de Recherche scientifique en faveur des personnes Handicapées Mentales**

Notre association est membre collectif de l'AIRHM. Pour plus d'informations voir : www.airhm.org

- **Forum Handicap Valais**

Le 3 décembre 2010, en profitant de la journée internationale des personnes handicapées, le Forum Handicap Valais s'est constitué en association. La majorité des associations valaisannes soit une trentaine, active dans le domaine du handicap, s'y trouve représentée. ASA-Handicap mental est membre au même titre que les autres associations. La présidence est assurée par Oliver Salamin, directeur de l'ASA Valais. Pour plus d'information voir : www.forumhandicapvalais.ch

- **PART21**

Le Pôle Académique Romand pour la Trisomie 21 est un projet d'ART21, association romande Trisomie 21, constitué en association en 2010 avec le Département de médecine génétique développement de l'Université de Genève et la Haute Ecole Pédagogique du Canton de Vaud. PART21 a pour but de contribuer à la constitution, à la gestion et au développement d'un réseau romand de compétences, capable de promouvoir l'excellence de l'accompagnement spécifique des personnes atteintes de trisomie 21.

La présidence est assurée par Laurent Jenny.

Pour plus d'information voir : www.part21.ch

V. REMERCIEMENTS

Si l'année 2011 fut l'année du déménagement et de la réorganisation d'ASA-Handicap mental avec une notable réduction du taux d'occupation du secrétariat (faute de moyens financiers suffisants), cette année a été celle de recherches de nouvelles solutions et de réflexion pour un équilibre réaliste entre ressources et palette de prestations. Dans les faits, parallèlement aux activités réalisées, nous avons dû faire preuve de « créativité » et avons préparé le terrain pour une infrastructure qui se verra agrandie en 2013 et ce grâce à notre projet de création d'un poste de travail en Emploi de Solidarité (poste soutenu à concurrence de 80% par le canton de Genève, département DSE). Cette évolution est plus qu'indispensable pour maintenir notre niveau de prestations ; entre autres, l'expansion constante de mir'arts, la mise en place de futurs projets comme celui d'Agor'Actions, notre prestation de secrétariat au réseau Romand ASA-HM, de même que notre prise en charge du secrétariat (en plus de notre fonction de coorganisateur) des journées d'études de PART21, nos diverses interventions et participations autour des mesures qui tendent à la ratification de la Convention de l'ONU par la Suisse, notre projet d'amélioration de notre site internet, etc. Toutes ces actions ne peuvent voir le jour sans une nouvelle adaptation de notre organisation, et celle-ci est sur la bonne voie. Quant à Arthemo, depuis 2011 il est mis en suspens, dont les raisons sont rappelées sous la rubrique Arthemo de la présente brochure.

Ce rapport est ponctué de rétrospectives et perspectives réjouissantes. Bien que ci-dessus l'accent soit placé sur la fragilité d'un secrétariat en passe d'agrandissement, le défi de l'année 2012 a été largement relevé et toutes les activités présentées lors de la dernière Assemblée Générale ont été réalisées sans faille.

Ce défi, ne pouvait être relevé sans la contribution de tous nos membres, partenaires et amis.

Dans ce sens, les membres du comité d'ASA – Handicap Mental s'associent au Secrétariat pour exprimer leurs sincères remerciements :

- ◆ aux membres individuels et collectifs qui soutiennent l'action de notre association et l'aident ainsi à poursuivre ses buts
- ◆ aux généreux donateurs
- ◆ aux membres de la commission, les membres des groupes de travail ainsi que les personnes ressources de mir'arts
- ◆ aux institutions qui contribuent à l'essor du projet mir'arts, à savoir ; la Fondation Eben-Hézer à Lausanne, l'institution L'Espérance à Etoy, la Fondation Clair Bois à Genève, La Fondation Ensemble à Genève, l'association Dansehabile à Genève, l'association CREAHM Fribourg
- ◆ aux membres (parents, professionnels, personnes handicapées) de la commission naissante d'AGOR' ACTIONS
- ◆ à la HEP Lausanne, pour la mise à disposition de ses locaux pour nos réunions et nos journées d'étude
- ◆ aux collègues du Réseau Romand et à son président Christian Châtelain, ainsi qu'à l'OFAS (Office Fédéral des Assurances Sociales) pour leur collaboration et soutien
- ◆ aux collègues/organisateur de la journée d'étude de la Trisomie 21 (PART21)
- ◆ à Marie-Paul Zufferey, rédactrice de la revue "Pages Romandes" à qui nous souhaitons puisqu'il en est ainsi une excellente retraite. Sa succession est assurée par M. Oliver Salamin avec qui nous nous réjouissons de pouvoir collaborer

- ◆ au webmaster, Daniel Nussbaum, qui grâce à sa créativité, à son dynamisme et à son engagement, nous aide à rendre nos sites vivants et attractifs pour le visiteur
- ◆ la société Worldsoft de nous avoir offert les frais d'hébergement du site Arthemo.

Nous remercions également toutes les personnes ou instances, qui de près ou de loin, nous ont aidés à atteindre les buts que nous nous sommes fixés et que nous aurions pu oublier de nommer ici.

Victoria Becker
Secrétaire générale ASA-Handicap mental

VI. COMPTES 2012

Bilan au 31 décembre 2012

		2012	2011
	Annexe	CHF	CHF
Actif			
Actif circulant			
Liquidités	4.1	192'905	167'329
Créance envers le Réseau Romand ASA		13'012	14'093
Impôt anticipé		158	158
Comptes de régularisation actif		3'125	2'212
		209'200	183'792
Actif immobilisé			
Logiciel informatique		126	-
Site internet		1'800	2'400
Equipements informatiques		821	913
		2'747	3'313
Total de l'actif		211'947	187'105
Passif			
Engagement à court terme			
Créanciers divers		2'970	6'792
Comptes de régularisation passif		29'249	4'900
		32'219	11'692
Capital de l'organisation			
Capitaux liés générés	4.2	101'377	101'377
Résultats reportés		74'036	87'846
Excédent de revenus / (charges) de l'exercice		4'315	(13'810)
		179'728	175'413
Total du Passif		211'947	187'105

Compte d'exploitation 2012

		2012	2012	2011
Produits	Annexe	Budget CHF	Réalisé CHF	Réalisé CHF
Produits de campagne de collecte de fonds				
Cotisations	4.3	6'500	3'920	6'913
Subvention de l'OFAS - Réseau Ro- mand-ASA	4.4	97'895	97'895	97'895
Dons		150	15'150	47
		104'545	116'965	104'855
Produits des prestations fournies				
Produits des prestations	4.6	12'800	200	1'820
Facturation d'honoraires secrétariat	4.5	12'900	14'440	12'900
Autres produits		-	-	5'400
		25'700	14'640	20'120
Total des produits		130'245	131'605	124'975
Charges d'exploitation				
Charges liées aux prestations				
Festival Arthemo	4.6	-	2'282	3'501
Journées d'étude		7'200	-	2'441
Mir'arts		300	2'253	1'608
		7'500	4'535	7'550
Charges liées à l'administration				
Frais de personnel		87'032	97'531	103'362
Charges d'exploitation	4.7	33'460	24'315	32'030
Amortissements		682	1'009	682
		121'174	122'855	136'074
Total des charges d'exploitation		128'674	127'390	143'624
Résultat d'exploitation		1'571	4'215	(18'649)
Produits financiers		200	152	231
Charges financières		(150)	(52)	(152)
Résultat financier		50	100	79
Résultat de l'exercice avant attribu- tions		1'621	4'315	(18'570)
Prélèvements aux capitaux liés générés	4.2		-	4'760
Attributions aux capitaux liés générés			-	-
		-	-	4'760
Excédent de revenus / (charges) de l'exercice		1'621	4'315	(13'810)

VI. ANNEXE AUX COMPTES 2012

1 Forme juridique, mission et prestations

L'association ASA - HANDICAP MENTAL (Association d'aide aux personnes avec un handicap mental) est une association constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

ASA - HANDICAP MENTAL est neutre du point de vue politique et confessionnel.

L'association a pour but la promotion de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et la valorisation du rôle social :

- des personnes avec un handicap mental et
- des personnes ayant des difficultés d'apprentissage

quels que soient le degré de leur handicap et leur âge, qu'elles soient à domicile ou en institution, dans tous les domaines de la vie privée et publique.

Les prestations de l'association sont les suivantes :

- La promotion de la formation et du perfectionnement des professionnels et autres personnes oeuvrant dans les domaines indiqués plus haut.
- L'encouragement de mesures favorisant la recherche et le partenariat entre professionnels et parents.
- La coordination et liens avec les autorités fédérales et des organisations à but similaire en Suisse et à l'Étranger.
- La défense des intérêts des personnes avec un handicap mental ou des difficultés d'apprentissage dans tout ce qui concerne la législation et les contacts avec le grand public.
- La promotion de l'information relative aux problèmes que rencontrent ces personnes.
- La réalisation de projets visant une meilleure qualité de vie des personnes avec un handicap mental et favorisant leur intégration sociale.

2 Organisation de l'association

L'association ASA - HANDICAP MENTAL se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de révision

Le comité

Le comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. En 2012, il se composait des 7 personnes suivantes :

Prénom et Nom	Fonction	Profession
Viviane Guerdan,	Présidente	Professeure-formatrice HEP VD
Michel Giroud	Vice-Président	Président du CA de La Castalie, Monthey
Michel Minarro	Trésorier	Responsable commercial et sponsoring
Giuliana Galli-Carminati	Membre	Psychiatre HUG
Jean-Christophe Pastor	Membre	Responsable Ex&Co Fondation Clair-Bois
Francine Wälchli-Vouillot	Membre	Enseignante spécialisée
Monique Seylaz*	Membre	Enseignante spécialisée

* Mme Seylaz a quitté le comité en juin 2012

VI. ANNEXE AUX COMPTES 2012

Personnes salariées responsable de la gestion

Victoria Becker

Secrétaire Générale

Teresa Maranzano

Chargée de projet Mir'Arts

L'organe de révision

Madame Florence Rivollet experte-comptable diplômée agréée par l'ASR à Genève a été nommée en qualité d'organe de révision de l'association à partir du bouclage au 31 décembre 2011.

Les liens avec les organisations liées

- Membre de l'Association faitière Réseau Romand ASA par un sous-contrat de prestations.
- Membre de l'AIRHM (Association Internationale de recherche scientifique en faveur des personnes avec un handicap mental)
- Membre de Forum Handicap Valais
- Pages Romandes (Espace de partage sur le handicap mental)
- PART21 (Pôle Académique Romand pour la Trisomie 21)

3 Principales méthodes comptables

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date du bouclage.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition moins les amortissements calculés selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Logiciel et équipements informatiques	33.3%
Site internet	20%

Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits de l'exercice concerné.

Fournisseurs et créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale sur la base des factures correspondant à des livraisons ou des prestations réalisées à la date du bouclage.

Subventions

Les aides financières des collectivités publiques sont comptabilisées sur la base de décisions écrites adressées à l'association.

Facturation d'honoraires et prestations

Les honoraires sont comptabilisés sur la base des prestations facturées.

VI. ANNEXE AUX COMPTES 2012

4 Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation

4.1 Liquidités	2012	2011
Caisse	951	1'996
CCP	10'330	12'307
Banque Cantonale Valaisanne, Sion	181'624	153'026
	192'905	167'329

4.2 Tableau de variation des capitaux liés générés

2012	Situation au 1.1.2012	Dotation	Transfert interne	Utilisation	Situation au 31.12.2012
Fonds Festival Arthemo	89'564	-	-	-	89'564
Fonds Journées d'étude	11'813	-	-	-	11'813
Total	101'377	-	-	-	101'377

2011	Situation au 1.1.2011	Dotation	Transfert interne	Utilisation	Situation au 31.12.2011
Fonds Festival Arthemo	93'065	-	-	(3'501)	89'564
Fonds Journées d'étude	12'434	-	-	(621)	11'813
Fonds Mir'arts	638	-	-	(638)	-
Total	106'137	-	-	(4'760)	101'377

L'association dispose d'un Règlement pour assurer la gestion des fonds de réserves liés aux prestations. Les fonds sont destinés à couvrir les excédents de dépenses des prestations auxquelles ils se rapportent (voir point 4.6 ci-dessous). Pour l'exercice 2012, il n'a été procédé à aucune dotation ou utilisation des fonds.

4.3 Cotisations	2012	2011
Cotisations membres individuels	2'190	1'738
Cotisations membres collectifs	5'650	5'175
Total cotisations 2012/2013	7'840	6'913
./. Part des cotisations concernant 2013	(3'920)	
Cotisations relatives à l'exercice 2012	3'920	

Les cotisations sont facturées pour la période 2012/2013. Dès 2012, afin de respecter le principe de délimitation entre exercices, la part de cotisations concernant l'exercice 2013 s'élevant à CHF 3'920, a été enregistrée comme "cotisations perçues d'avances" au 31.12.2012 et déduite des cotisations de l'exercice 2012.

4.4 Subvention de l'OFAS

Depuis le 1er janvier 2001, la relation avec la Confédération (OFAS) est assurée par l'intermédiaire d'une organisation faitière, le Réseau Romand-Asa, à laquelle ASA HANDICAP MENTAL est associée.

Les subventions sont fixées sur la base d'un contrat de prestations pour une période de 4 ans. La subvention de l'année 2012 fait partie du contrat de prestations 2011-2014.

VI. ANNEXE AUX COMPTES 2012

4.5 Facturation d'honoraires secrétariat	2012	2011
Honoraires tenue secrétariat Réseau Romand ASA	12'900	12'900
Honoraires tenue secrétariat Part21	1'540	-
	14'440	12'900

4.6 Produits et charges liés aux prestations

2012	Festival Arthemo	Journées d'étude	Mir'arts	Total
Produits liés aux prestations				
Vente d'œuvres	200			200
Charges liées aux prestations				
Cachet artiste	(100)		-	(100)
Frais de réalisation	(965)		(287)	(1'252)
Frais de fonctionnement	(1'217)		(1'966)	(3'183)
	(2'282)		(2'253)	(4'535)
Résultat net	(2'082)		(2'253)	(4'335)

2011	Festival Arthemo	Journées d'étude	Mir'arts	Total
Produits liés aux prestations				
Inscriptions	-	1'820	-	1'820
Charges liées aux prestations				
Frais personnel/intermittants	(300)	(1'509)	-	(1'809)
Frais de réalisation	(444)	(515)	(44)	(1'003)
Frais de fonctionnement	(2'757)	(417)	(1'564)	(4'738)
	(3'501)	(2'441)	(1'608)	(7'550)
Résultat net	(3'501)	(621)	(1'608)	(5'730)

4.7 Charges d'exploitation	2012	2011
Loyer, entretien locaux et assurances	10'081	15'266
Frais de comité et assemblées	491	404
Frais de déplacement	1'458	-
Frais de bureau	1'364	1'832
Fourniture et interventions informatique	364	2'196
Frais site internet	1'818	1'200
Honoraires comptabilité et révision	4'297	5'780
Promotion, publicité	900	-
Frais de téléphone	1'877	1'659
Cotisations organisations suisses	1'458	1'548
Charges diverses	207	2'145
	24'315	32'030

VI. ANNEXE AUX COMPTES 2012

5 Autres informations	2012	2011
5.1 Engagement	Néant	Néant
5.2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements	Néant	Néant
5.3 Valeur d'assurance incendie des immobilisations	60'000	60'000
5.4 Indemnités versées aux membres du comité		

Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux groupes de travail. Une indemnité leur est versée pour couvrir leur frais de déplacement calculée selon le tarif des CFF en 2ème classe.


Genève, le 14 Juin 2013

Victoria Becker
Secrétaire générale ASA-Handicap mental

Michel Minarro
Trésorier ASA-Handicap mental

VII. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Florence Rivollet

■ Experte-comptable diplômée
membre de la chambre fiduciaire Suisse 

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de l'association **ASA - HANDICAP MENTAL**, Genève

En ma qualité d'organe de révision, j'ai contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de ASA - HANDICAP MENTAL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que ma mission consiste à contrôler ces comptes. J'atteste que je remplis les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Mon contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de mon contrôle, je n'ai pas rencontré d'élément me permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 27 mai 2013



Florence RIVOLLET
Expert-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Annexes :
Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

VIII. COMITE ET GROUPES DE TRAVAIL

COMITE ASA - HANDICAP MENTAL

Viviane Guerdan, guerdan@iprolink.ch

Michel Giroud, michel.giroud@admin.vs.ch

Michel Minarro, mminarro@me.com

Giuliana Galli Carminati, Giuliana.Gallicarminati@hcuge.ch

Francine Wälchli-Vouillot, fwaelchli@hispeed.ch

Monique Seylaz, monique.seylaz@yahoo.com (démission en juin 2012)

Jean-Christophe Pastor, jean-christophe.pastor@clairbois.ch

Présidente

Vice-Président

Trésorier

MIR'ARTS

Commission :

Jean-Christophe Pastor, jean-christophe.pastor@clairbois.ch

Teresa Maranzano, teresa.maranzano@mirarts.ch

Viviane Guerdan, guerdan@iprolink.ch

Véronique Nemeth, veronique.nemeth@eben-hezer.ch

Dominique Pont, dominique.pont@esperance.ch

Gisèle Poncet, info@creahm.ch

Olga Kamienik, olga.kamienik@clairbois.ch

Uma Arnese Pozzi, u.arnese@danse-habile.ch

Michèle Ortiz, m.ortiz@fondation-ensemble.ch

Nathalie Tille (avril à octobre 2012), nathalie.tille@gmail.com

Responsable de commission

Chargée de projet

Membre

Personnes ressources :

Nicole Reimann, nicole.reimann@caploisirs.ch

Kay Pastor, info@milleetunefeilles.ch

Jacques Lambelet, lambelet.lamonde@bluewin.ch

SECRETARIAT PERMANENT

Victoria Becker, asa-handicap-mental@bluewin.ch

Teresa Maranzano, teresa.maranzano@mirarts.ch

Secrétaire générale

Chargée de projet mir'arts

ASA – Handicap mental

Association d'aide aux personnes avec un handicap mental

Chemin Louis-Hubert 2 | 1213 Petit-Lancy
Tél. 022 792.48.65 | Fax 022 792.53.04

asa-handicap-mental@bluewin.ch

www.asa-handicap-mental.ch
www.mirarts.ch
www.arthemo.ch